

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR
DU 26 NOVEMBRE 2020**

À 19h00, en visioconférence en raison de la crise sanitaire

Présents :

Membres du Comité Directeur : Marjorie AUFRERE / Viviane BARCLAY / Jean-Jacques BENA / Julien BLANCHET / Sylvain BOUQUET / Mario BOURDAGEAU / Brigitte BRIEU VERDEAUX / Michel CARLIEZ / Sylvie COMMEUREUC / Rémy DELHOMME / Laura FLESSEL COLOVIC / Bruno GARES / Grégory GOETZ / Jean-Marc GUENET / Philippe LAFAY / Grégory LAFON / Hugues LE MERRE / Jean-Michel LUCENAY / Karine MORTECLETTE / Christian PEETERS / Nicolas REGNARD / Isabelle RICHARD / Paule RICHARD / Julien RICHET COOPER / Sébastien ROBINEAUX / Emmanuelle RODRIGUEZ / Brigitte SAINT BONNET / Thérèse SALVADOR / Véronique SOLIVELLAS MASSUEL / Sylvie SORMAIL / Laurianne THIEBAUT / Alain VARILLE / Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE

Invités : Clément CAMBEILH / Christophe CONRAD / Alain GARNIER / Marie-Claude GUILLAUME / Jean-Noël HAUTEFAYE / Sylvie LE MAUX / Franz MULLER

1/ Accueil par le président

En préalable, le Président prend la parole pour remercier les membres présents d'allumer leur vidéo afin de procéder à l'émargement.

Puis il explique quelques règles pour le bon fonctionnement de ce comité directeur, à savoir lever la main afin de prendre la parole, le mode d'emploi pour le vote.

Le Président remercie les participants de leur présence et précise qu'il aurait préféré les accueillir en présentiel, tous assis autour d'une table, de manière plus conviviale mais la période actuelle ne le permet pas. Il indique que la période sanitaire perturbe la vie de tous et n'a pas facilité la prise de fonctions au sein de la fédération mais que tout le monde est au travail, motivé pour accomplir les missions qui leur ont été confiées. Bruno GARES précise qu'il s'adapte au contexte et aux nouvelles contraintes qui s'imposent chaque jour, tout comme le faisait l'équipe de la mandature précédente. Des réunions en visioconférence ont eu lieu avec le CNOSF, le Ministère, la FIE, le Gouvernement, l'Europe et qu'en ce moment même une réunion importante se tient avec les présidents et la ministre des sports.

Il indique que la prochaine date importante est le 15 décembre, car il sera possible, en principe, d'accueillir de nouveau les escrimeurs mineurs dans les clubs. Un protocole était d'ailleurs déjà rédigé pour une reprise le 1^{er} décembre. Il remercie la cellule de crise de travailler rapidement.

Il informe que l'équipe est prête pour relever les défis lancés sur le long terme.

Bruno GARES indique que la constitution des commissions qui va être présentée ce jour permettra à chacun de prendre part au travail, d'y apporter ses compétences, son expérience, sa motivation pour faire vivre et développer l'escrime.

3 membres, récemment décédés, l'ont fait tout au long de leur vie. Un hommage et une minute de silence sont rendus à messieurs Jean RAMEZ, Roger CLOSSET et Daniel BUSSY.

Puis, il rappelle l'ordre du jour et passe la parole à Grégory GOETZ, secrétaire général.

2/ Approbation du projet de procès-verbal du 16 octobre 2020

Grégory GOETZ interroge l'ensemble des membres afin d'approuver ou non le projet de PV.

Marjorie AUFRERE demande la parole pour préciser que, suite à l'envoi de son courriel demandant l'ajout de document et de modifications au PV du CD du 16 octobre soit fait, seules les modifications ont été effectuées et non l'envoi du document qu'elle souhaitait voir figurer en annexe.

Grégory GOETZ lui répond que le PV ne reprend pas mot à mot les débats, et que, soit le comité directeur est enregistré et les permanents de la fédération le retranscrivent littéralement, soit, si le comité en est d'accord, on retient les grandes idées et précise que la version 1 du PV n'aurait pas dû leur être envoyé, que ce fut une erreur.

Il précise également que l'annexe souhaitée est surtout de la redite de ce qui a été retranscrit et que certaines phrases de Monsieur LE MERRE ont déjà été reprises mots à mots. Cependant, Grégory GOETZ précise qu'il n'y voit pas d'inconvénient à l'annexer.

Marjorie AUFRERE prend la parole pour préciser qu'un point abordé lors de la précédente réunion ne figurait pas à l'ordre du jour et souhaite que mention soit faite.

Elle précise également qu'il y a un problème sur le décompte des voix qui n'a pas été pris en compte. Elle indique qu'il manque une voix qui devrait être comptabilisée.

Thérèse SALVADOR intervient pour préciser qu'il y avait 26 personnes votants effectivement, et non 25 comme précisé sur le PV.

Grégory GOETZ répond qu'une version V du PV sera envoyée en prenant compte de cette modification. Bruno GARES fait un aparté pour préciser qu'à certains moments des personnes se déconnectaient, peut être lors du vote ou non. Il précise qu'il a une visioconférence avec la Ministre et souhaite avancer dans l'ordre du jour.

Le PV est approuvé et la modification y sera apportée.

3/ Installation de Philippe LAFAY au comité directeur

Bruno GARES indique que Patrick ROOS a démissionné et salue son travail et son investissement au sein de la fédération pendant plusieurs années, que c'est un homme de grande qualité mais qu'il ne souhaite pas poursuivre au comité directeur.

Le Président accueille avec plaisir Philippe LAFAY et lui passe la parole.

Ce dernier précise qu'il est président du CRE Auvergne Rhône Alpes et licencié au club Alpes 73, club de la ville olympique d'Albertville.

Bruno GARES lui souhaite la bienvenue.

4/ Modification du Règlement Intérieur

Grégory GOETZ propose une modification du Règlement Intérieur concernant l'article 20.2.1 qui concerne la commission d'arbitrage et du règlement pour les épreuves qui compte actuellement 11 membres et propose de nommer 14 personnes ce qui permet une meilleure structuration dans le cadre de cette commission.

Il est procédé au vote.

Brigitte SAINT BONNET précise que Julien BLANCHET souhaite participer à la visioconférence.

Un bug informatique ne permettant pas à certains de pouvoir voter, il est donc procédé, après accord des membres, au vote à main levée.

Résultats du vote : 30 voix pour / 1 voix contre / 1 abstention / 1 voix non exprimée.

5/ Composition des commissions fédérales

Grégory GOETZ précise que le vote devra se faire pour chaque commission obligatoire et, dans un second temps, un vote unique pour l'ensemble des commissions non obligatoires.

Suite aux relances du Ministère, Brigitte SAINT BONNET présente « l'honorabilité » suite à des modifications qui doivent y être apportées.

Elle précise qu'il s'agit de la généralisation du contrôle de l'honorabilité pour les encadrants bénévoles et les membres des équipes dirigeants des associations sportives, suite aux événements passés en début d'année, à propos des violences sexuelles dans le sport.

Il est proposé aux fédérations de s'emparer du sujet et de transmettre un fichier obligatoire listant toutes les personnes dépendant d'un contrôle sur l'honorabilité. Il s'agit donc des éducateurs sportifs, salariés et inscrits au RNCP, les maîtres d'armes donc. Il y a également tous les éducateurs bénévoles que représentent les animateurs et les éducateurs mais également les présidents, les secrétaires et trésoriers des clubs.

Il faut adresser ce fichier en janvier qui sera issu de l'extranet. Cela ne pose pas de souci car il suffit seulement de rajouter un champ concernant la nationalité pour les personnes nées à l'étranger.

Il faut cependant décider ensemble qui sont les éducateurs car il est précisé par l'Etat qu'un licencié peut exercer une fonction d'éducateur, y compris si ses fonctions sont très ponctuelles, aléatoires et réalisées uniquement auprès des majeurs, ne nécessitant pas de diplôme et se limitant à la gestion ponctuelle d'un groupe lors d'un match ou d'un déplacement, d'un entraînement ou d'un stage.

On entend donc par là des bénévoles accompagnateurs et les arbitres.

La question est posée afin de savoir si les arbitres font partie ou non des éducateurs pour la question d'honorabilité. La seconde question qui en découle est de savoir si un champ « accompagnateur » doit être créé. Il est rappelé que ce sera à la discrétion des clubs de cocher ou non ce champ.

Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE pose la question à savoir si ce sont forcément des personnes licenciées, et qu'en est-il des parents qui accompagnent leurs enfants. Brigitte SAINT BONNET lui répond qu'il s'agit uniquement des licenciés.

Il est procédé au vote pour l'honorabilité des arbitres majeurs.

Le vote électronique ne fonctionnant pas, Bruno GARES précise à l'assemblée que des tests ont été réalisés la veille et tout fonctionnait. Il est donc décidé de voter à main levée.

Adopté à l'unanimité.

Il est procédé au second vote à savoir faut-il ou non ajouter un champ « accompagnateur ».

Adopté à l'unanimité.

Grégory GOETZ prend la parole pour présenter les commissions statutaires obligatoires. A l'aide d'un PowerPoint, il lit les membres proposés par le bureau fédéral.

Bruno GARES intervient, avant le vote, pour préciser que 227 candidatures pour l'ensemble des commissions fédérales ont été reçues. Il précise que les vice-présidents ont pris le temps d'appeler les différentes personnes afin de confirmer leurs motivations. Il est ensuite procédé au vote.

Commission de contrôle des opérations électorales

Résultat : 31 voix pour / 2 abstentions

Commission arbitrage

Grégory GOETZ rappelle que le comité directeur vient de voter favorablement pour que cette commission passe de 11 à 14 membres. Cela permettra de mieux travailler sur l'handi et la formation des arbitres.

Hugues LE MERRE demande s'il est possible de préciser si des candidatures n'ont pas été retenues dans chaque commission.

Jean-Marc GUENET, référent de commission d'arbitrage lui répond qu'il a reçu 37 candidatures.

Bruno GARES précise que toutes les personnes ayant candidaté recevront un courrier de sa part pour les remercier d'avoir postulé.

Philippe LAFAY fait un aparté pour préciser que la modification du Règlement Intérieur relève de l'assemblée générale, article 37 des statuts.

Bruno GARES lui répond que non. Julien RICHEL COOPER précise que le RI est modifiable par le comité directeur sur proposition du bureau fédéral. Grégory GOETZ confirme ses propos en citant les articles 22.1 et 24.1 des statuts.

Alain GARNIER intervient pour préciser que, précédemment, le RI était modifiable par l'AG et lors du premier mandat de la présidente sortante Isabelle LAMOUR, le RI et le règlement sportif seraient modifiables par le comité directeur. Il dit qu'il en est de même dans son comité régional.

Résultat : 31 voix pour / 2 abstentions

Commission médicale

Sylvain BOUQUET, référent de la commission médicale, précise que 30 candidatures ont été reçues.

Résultat : 31 voix pour / 2 abstentions

Commission éthique et déontologie

Bruno GARES précise que 6 candidatures ont été reçues.

Résultat : 32 voix pour / 1 contre

Commission discipline 1^{ère} instance

Pour information, Bruno GARES indique que 20 candidatures ont été reçues.

Résultat : 33 voix pour

Commission de discipline d'appel

Pour information, Bruno GARES indique que 9 candidatures ont été reçues.

Résultat : 33 voix pour

Grégory GOETZ présente ensuite les commissions non statutaires et proposées par le bureau fédéral pour lesquelles un seul vote aura lieu.

Commission gouvernance

Pour information, Bruno GARES indique que 14 candidatures ont été reçues.

Commission vie sportive

Karine MORTECLETTE, référente de la commission vie sportive, précise qu'une quarantaine de candidatures ont été reçues.

Commission handisport et sport adapté

A cette composition il faut ajouter le médecin fédéral, Sylvain BOUQUET.
A titre indicatif, 10 candidatures ont été reçues.

Commission affaires scolaires

A titre indicatif, 15 candidatures ont été reçues.

Commission développement et nouvelles technologies

Brigitte SAINT BONNET, référente de la commission développement et nouvelles technologies précise avoir reçu 21 candidatures, auquel il faut ajouter deux groupes de travail pour n'exclure aucune candidature. Un groupe de travail sera sur la technique et composé essentiellement d'informaticiens et un second groupe sera en charge de l'innovation, le matériel et les équipements.

Grégory GOETZ propose d'adresser aux membres du comité directeur qui le souhaitent la présentation PowerPoint sur laquelle figurera les membres des commissions fédérales.

Commission formations et emplois

A titre indicatif, 14 candidatures ont été reçues.

Commission athlètes de haut niveau

A titre indicatif, 14 candidatures ont été reçues.

Bruno GARES précise que cette commission avait été annulée il y a très longtemps et qu'avec la modification loi et sociétés que prépare le gouvernement, ce dernier souhaite que deux athlètes siègent au comité directeur.

Commission juridique et mutations

A titre indicatif, 5 candidatures ont été reçues pour 5 membres.

Commission artistique et sabre laser

Grégory GOETZ liste les membres dans laquelle Michel CARLIEZ est citée.

Ce dernier prend la parole pour indiquer qu'il n'a pas postulé à cette commission.

Bruno GARES pensait qu'il avait été sollicité. Michel CARLIEZ représentait le comité directeur pour cette commission.

Michel CARLIEZ précise qu'il a été interrogé à ce sujet mais que, pour l'instant, il ne souhaitait pas faire partie de cette commission, mais restait attentif.

Jean-Noël HAUTEFAYE intervient pour dire que Brigitte SAINT BONNET peut faire partie de cette commission pour représenter le comité directeur, si Michel CARLIEZ en est d'accord.

Grégory GOETZ propose à Brigitte SAINT BONNET qui accepte.

Bruno GARES précise à Michel CARLIEZ que lorsqu'il le souhaitera, il pourra intégrer la commission en lieu et place de Brigitte SAINT BONNET.

Commission honneurs, mémoire et patrimoine

A titre indicatif, 9 candidatures ont été reçues.

Commission d'armes

Bruno GARES indique qu'en parallèle de ces commissions, Christophe CONRAD accompagnera le suivi socio-professionnel et Christian PEETERS le haut niveau.

La Président précise également que les vétérans ont été intégrés dans les commissions.

A titre indicatif, plus d'une soixantaine de candidatures ont été reçues.

Commission communication

Bruno GARES précise que cette commission est en construction.

Grégory LAFON prend la parole et indique avoir reçu une trentaine de candidatures avec des profils très différents les uns des autres. Il souhaite que cette commission soit en osmose avec le service communication de la fédération qui est lui-même en reconstruction suite à l'annonce de Philippe FADEAU de son départ.

Grégory LAFON précise qu'une réflexion active sur « qui fait quoi à la Fédération » est menée pour travailler en soutien avec la commission.

Il indique également que les « Mardis de l'Equipe de France », qui étaient évoqués lors de la campagne, seront lancés dès que les directives gouvernementales le permettront.

Il est procédé au vote pour la totalité des commissions non statutaires.

Résultat : 29 voix pour / 4 voix abstentions

6/ Questions divers

Bruno GARES indique que, avant de répondre aux interrogations de Marjorie AUFRERE, Eric SRECKI a été nommé DTN par intérim jusqu'à la nomination du futur DTN prévue le 1^{er} février 2021.

Madame MODAINE étant retournée au sein du Ministère.

Il précise qu'il y a, comme partout et comme expliqué la veille aux présidents de région, des mouvements de cadres techniques. Dès que les directives gouvernementales le permettront, une rencontre entre le DTN et les Présidents de Région sera organisée pour co-construire puis décliner le projet fédéral au niveau des territoires.

Le Président répond à la question posée par Marjorie AUFRERE sur les audits financiers.

Il précise que deux audits financiers ont été réalisés : un par la société Grant Thornton, un par le Ministère en date du 26 septembre 2019. Il existe des écarts entre les deux audits et des préconisations ont été effectuées par le Ministère. Bruno GARES indique que les conclusions de cet audit ont été reçues au service financier la semaine dernière et qu'une analyse des consignes à mettre en place, des préconisations à respecter est en cours. Bruno GARES informe les membres que le document est consultable au siège de la Fédération pour ceux qui le souhaitent.

Il indique également que cet audit financier a été fourni à l'équipe sortante.

Sylvie SORMAIL précise que seuls les membres du comité directeur peuvent venir consulter cet audit au siège de la FFE.

Philippe LAFAY re-questionne sur l'origine de l'audit. Bruno GARES lui répond qu'il a été réalisé par le Ministère.

Hugues LE MERRE et Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE demandent des précisions concernant l'audit effectué par Grant Thornton.

Bruno GARES et Sylvie SORMAIL répondent que chaque année le commissaire aux comptes valide les comptes et rédige un rapport. Bruno GARES informe que le Ministère, pour surveiller et contrôler les fédérations, lancent des audits flash avec, si besoin, des préconisations.

Concernant les questions de Marjorie AUFRERE sur le personnel, Bruno GARES rappelle que ce domaine est compétence du Président sous couvert du vote du budget (dont la masse salariale) par l'Assemblée Générale.

Il précise qu'il est d'usage, à la fédération, de préserver la confidentialité des sujets relatifs aux salariés.

Il indique que c'est le Président, tout comme dans les mairies, qui est responsable du personnel.

Philippe LAFAY intervient pour confirmer que le personnel est de la compétence exclusive du Président mais qu'il ne lui est pas interdit de communiquer sur ce sujet. Il fait remarquer que des décisions graves et importantes ont été prises en matière financière avec la création de poste, de licenciement. Ces décisions peuvent être lourdes de conséquences sur les finances de l'institution.

Sylvie SORMAIL précise que tout ce qui touche aux salariés ne doit pas arriver sur la place publique.

Bruno GARES répond à Philippe LAFAY qu'il semble disposer de plus d'informations que lui. Bruno GARES confirme qu'une procédure est en cours. Cette situation a été évoquée avec l'intéressé et que ce salarié ne fait plus partie des effectifs.

Philippe LAFAY précise qu'il n'est pas le seul à savoir que le directeur administratif de la FFE a été licencié. Par contre, il tient à signaler qu'un licenciement pour faute grave est sans préavis et sans indemnités.

Karine MORTECLETTE intervient pour informer le comité directeur de trois décisions prises par le bureau fédéral sur préconisations des cadres techniques.

La première décision étant la non attribution des titres nationaux pour l'année 2020.

La seconde étant le redémarrage de la saison 2020-2021 avec des classements nationaux de M17 à vétérans, qui étaient glissants sur l'année, figés au 13 mars. Ils reprendront lorsque les compétitions nationales et régionales pourront se dérouler. Elle précise que ces classements seront mis à jour avec les changements de catégorie.

La troisième décision concerne le gel des montées-descentes avec les équipes aux 6 armes évoluant en N1 et en N2, sauf pour les équipes qui n'auraient pas répondu de participation à des épreuves de ce championnat.

Elle indique que des courriers sont en cours d'envoi à tous les clubs ayant une ou plusieurs équipes évoluant en N1 ou N2 afin de les informer pour la saison 2020-2021 de l'évolution de leurs équipes, mais également leur attestation par équipe afin que les clubs puissent prétendre à d'éventuelles subventions.

Rémy DELHOMME intervient pour faire remarquer que certaines catégories et armes pour lesquelles ont participé aux ¼ et ½ finales de championnats de France. Ces compétitions auraient pu servir pour déterminer un classement final.

Il précise que c'est une remarque et qu'on aurait pu faire autrement.

Karine MORTECLETTE lui répond qu'effectivement il y avait différentes options et des prérogatives des cadres techniques et que les décisions ont été validées au comité directeur.

Brigitte BRIEU VERDEAUX intervient pour demander si le comité directeur doit voter et Karine MORTECLETTE lui répond que ce ne sont que des informations qu'elle vient de fournir.

Brigitte BRIEU VERDEAUX trouve dommage de tourner la page car certains jeunes se sont donnés à fond lors des compétitions.

Christophe CONRAD est du même avis, précisant qu'un certain nombre de compétitions a eu lieu, notamment à l'épée car il y a eu les ¼ et les ½ finales et qu'il est dommage de mettre une croix sur la saison écoulée et que ce n'est pas judicieux car des dépenses ont été engagées par les clubs.

Karine MORTECLETTE intervient pour dire que toutes les options ont été étudiées et qu'ils ont voulu établir une équité pour l'ensemble des équipes.

Elle précise qu'elle est disponible pour expliquer le cheminement qui a été fait en collaboration avec les cadres techniques après le comité directeur pour les membres qui le souhaiteraient.

Bruno GARES rappelle à l'ensemble des membres qu'il a reçu des lettres de collectivités et de clubs leur demandant de statuer avant le 10 décembre.

Le Président précise que personne ne pouvait prévoir une phase 2 de COVID et que certaines collectivités territoriales subventionnent les 3/4 des clubs. Une telle décision fera des contents et des mécontents et rappelle que la décision a été prise sur proposition des cadres techniques.

Karine MORTECLETTE précise que, pour les montées, ce sont les 8 premières équipes qui allaient jouer une potentielle montée, qu'aucune équipe n'est lésée car aucune n'avait l'assurance de monter.

Christophe CONRAD précise qu'il n'est pas d'accord, ayant, lui-même, deux équipes qui sont en N2, les garçons étant 2^{ème} du classement, les filles étant 1^{ère} du classement et qu'il y a donc très peu de chances avec les équipes actuelles en N1 que la montée leur échappe.

Karine MORTECLETTE lui répond que cela est possible car cela a été vérifié.

Il précise qu'il est déçu de ces décisions car deux compétitions avaient eu lieu et qu'un classement intermédiaire avait été établi et trouve dommage de ne pas tenir compte de la saison passée.

Il précise que c'est une perte financière énorme pour son club entre la N2 et la N1 et que 3 équipes étaient censées monter pour 4 potentielles dans les deux catégories. Il avait donc 75% de chances de monter.

Bruno GARES est d'accord avec Christophe CONRAD mais précise qu'on ne tire pas un trait complet sur la saison, et que le classement actuel servira pour les championnats de France 2020/2021 et que, dès juin 2021, en cas de victoire, son équipe sera en N1.

Le Président dit que c'est une problématique mais que l'on ne peut pas faire le choix pour un club mais le choix pour l'ensemble des clubs.

Brigitte BRIEU VERDEAUX intervient pour dire que l'on aurait pu prendre le classement actuel et boucler la saison et redémarrer avec une saison nouvelle.

Karine MORTECLETTE lui précise que c'était une option et que des décisions ont été prises de manière neutre à l'ensemble des armes. Ils ont essayé de mettre en place des solutions qui soient équitables pour l'ensemble des clubs.

Christophe CONRAD demande comment respecter une équité alors que certaines équipes ont tirées les ¼ ou les ½ finales et d'autres n'ont pas eu de compétitions.

Karine MORTECLETTE invite les personnes à la contacter pour en discuter mais les décisions ont été prises, faisant des contents et des mécontents mais qu'il fallait prendre des décisions, et vite.

Bruno GARES précise qu'il n'avait pas le choix, car les collectivités territoriales appelaient tous les jours pour connaître leurs décisions.

Il dit que les cadres techniques ont travaillé sur les différentes options, qu'elles sont proposées au bureau et que ce dernier les a validées.

Le Président précise que le classement FIE est arrêté au 13 mars 2020.

Rémy DELHOMME demande s'il est possible de voter.

Bruno GARES répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient mais Karine MORTECLETTE tient à préciser que les courriers sont d'ores et déjà envoyés aux clubs.

Il est tout de même procédé au vote.
Résultat : 28 voix pour / 5 voix contre

Hugues LE MERRE intervient pour demander, sur la base du mail de Marjorie AUFRERE d'y indiquer les réponses en dessous de façon très formelle.
Bruno GARES lui répond que Grégory GOETZ, secrétaire général, a été saisi par mail et qu'il a été répondu à Marjorie AUFRERE. De telles questions ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour car elle évoque le personnel. Cela figurera au présent rapport.

Marjorie AUFRERE prend la parole pour préciser qu'une question faite par mail n'a pas obtenue de réponse. A savoir quels sont les dysfonctionnements graves à la fédération qui ont nécessité en urgence l'embauche de Sylvie LE MAUX.
Bruno GARES lui répond qu'il s'agit de l'emploi et que cela est de l'ordre du Président.

Philippe LAFAY souhaite que soit mentionné dans le PV du comité directeur qu'il y a des dysfonctionnements graves et que le président y réponde.
Marjorie AUFRERE confirme qu'il était écrit dans le PV du comité directeur précédent qu'il y avait des dysfonctionnements graves et aimerait les connaître. Bruno GARES leur répond que les dysfonctionnements rencontrés leur seront transmis par écrit.

Hugues LE MERRE demande que soit transmis, non pas le PV de la commission électorale mais la transmission des documents constatant les votes des personnes qualifiées.
Grégory GOETZ lui répond que tous les documents en sa possession ont été envoyés et rappelle que ce PV était de la responsabilité de l'équipe précédente. Il ajoute que le PV a d'ailleurs été signé par Serge AUBAILLY, Secrétaire Général lors du vote.

Grégory GOETZ lui précise qu'il a transmis les documents remis par l'équipe sortante et regrette de ne pas pouvoir lui apporter des précisions tant au décompte des voix autre que ce qui est écrit sur le PV de l'AG électorale.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin au comité directeur à 20h30.



**Le Secrétaire Général
Grégory GOETZ**